



SÉANCE DU 5 JUIN 2023

DELIBERATION n°B-2023-06-048 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Bureau Communautaire : 16

Date de convocation : 30 mai 2023

L'an deux mille vingt trois, le cinq juin à 14 H 30, le Bureau communautaire s'est réuni, en la salle du Conseil en mairie de Libourne, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Marianne CHOLLET, Vice-présidente

**Absents :**

Jean-Philippe LE GAL, Sébastien LABORDE

-----  
Monsieur Jacques LEGRAND a été nommé secrétaire de séance  
-----

# DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET URBANISME CRÉATION D'UN PONTON FLUVIAL SUR L'ISLE À GUÎTRES : DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

Sur proposition de Jacques LEGRAND, 1er Vice-président en charge du développement touristique et à l'urbanisme,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération du Libournais ;

Considérant le développement du tourisme fluvial du territoire libournais,

Considérant l'intérêt manifesté par les habitants et les visiteurs du Libournais pour les activités fluviales sur le bassin de la Dordogne,

Considérant les activités de promenade en bateau, en canoë-kayak, en paddle, ... proposées sur ce ponton destiné à des embarcations légères au départ du Port de Guîtres,

Considérant le rayonnement touristique territorial de ce projet;

Considérant le rapport de faisabilité réalisé par la société Seaport Engineering et le coût prévisionnel de cet équipement portuaire fluvial estimé à 161 825 € HT ;

Considérant le plan de financement prévisionnel de l'opération :

Ponton fluvial de Guîtres –161 825 € HT				
DEPENSES		RECETTES		
Maîtrise d'œuvre	11 825,00 €	DSIL 2023 (30%)	48 547,00 €	30,00%
Travaux	150 000,00 €	Département de la Gironde	46 800,00 €	28,92%
		Autofinancement	66 476,00 €	41,08%
<b>Total</b>	<b>161 825,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>161 825,00 €</b>	<b>100,00%</b>

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (14 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- solliciter le Département de la Gironde à hauteur de 28,92 % du coût de la construction de ce ponton au Port de Guîtres
- signer tous documents nécessaires à cette demande d'aide financière ;
- percevoir l'aide financière qui pourra être accordée.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, mise en ligne sur le site de La Cali le  
Fait à Libourne 9 juin 2023

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



Jacques LEGRAND,  
1<sup>er</sup> Vice-président,  
Secrétaire de séance